

Pôle Secrétariat Général / Direction Commande Publique / CSP Territoire

Règlement de la consultation

Mode d'emploi pour candidater











Curage de la Marque urbaine entre le Port du Dragon et l'A22

Procédure adaptée ouverte – Consultation n° 26NA51

Calendrier de la consultation

Date limite des candidats pour poser des questions	14 / 07 / 2026
Date limite MEL des réponses aux questions et pour modifier les documents	20 / 07 / 2026
⚠ Date limite de réception des offres par la MEL	27 / 07 / 2026 à 12 h
Date de fin de validité des offres	27 / 10 / 2026

Informations essentielles

 Marché réservé	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
 Considération sociale	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
 Considération environnementale	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
 Ouverture aux variantes	Interdites	
 Prestations supplémentaires éventuelles	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
 Forme de groupement imposée	Aucune	
 Modalités de facturation	Chorus Pro	
 Modalités de signature du marché	À l'attribution, manuscrite ou électronique	
 DUME acheteur	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
 Visite prévue	<input checked="" type="checkbox"/> oui : facultative	<input type="checkbox"/> non

Sommaire

Préambule : dématérialisation des échanges.....	4
Partie 1 : de quoi s'agit-il ?	5
1. 1. Les intervenants	5
1. 2. La consultation	5
1.2 .a. Description globale de la consultation	5
1.2 .b. Allotissement	6
Partie 2 : comment participer ?	6
2. 1. Prendre connaissance du dossier de consultation	6
2.1 .a. Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant.....	6
2.1 .b. Vérifier le contenu du dossier de consultation	6
2.1 .c. Poser des questions	8
2.1 .d. Effectuer une visite.....	8
2. 2. Préparer sa réponse.....	8
2.2 .a. Répondre seul ou à plusieurs	8
2.2 .b. Répondre avec des variantes.....	9
2.2 .c. Adapter sa réponse aux critères de l'acheteur	9
2.2 .d. Constituer le dossier de réponse.....	10
2. 3. Déposer sa proposition	13
2.3 .a. Dépôt des plis sur le profil acheteur.....	13
2.3 .b. Remise d'une copie de sauvegarde	13
Partie 3 : après le dépôt de votre offre	15
3. 1. Analyse des candidatures.....	15
3. 2. Analyse des offres.....	15
3.2 .a. Traitement des discordances dans les offres de prix	15
3.2 .b. Demande de précision sur la teneur des offres	15
3.2 .c. Régularisation des offres	15
3.2 .d. Offres anormalement basses.....	15
3.2 .e. Négociation.....	15
3. 3. Attribution	16
3.3 .a. Documents demandés : vérification de l'absence d'un motif d'exclusion des marchés	16
3.3 .b. Signature du marché	16

PRÉAMBULE : DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES

Si la MEL veut prendre contact avec vous pendant l'analyse des offres, elle le fait uniquement par sa plateforme de dématérialisation (aussi appelée profil acheteur) sur **l'adresse mail du compte utilisateur** de l'entreprise.

Pour répondre aux demandes, vous devez utiliser le bouton « répondre au message » présent sur le mail. Vous avez la possibilité de joindre à votre réponse les documents demandés **dans la limite de 60 Mo** (au-delà, l'envoi doit être fait en plusieurs fois).

En cas de problème sur la plateforme, veuillez contacter l'assistance en ligne en cliquant sur l'icône suivante :



PARTIE 1 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

1. 1. LES INTERVENANTS

Acheteur : Métropole Européenne de Lille, Direction Nature Agriculture et Environnement, 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59 040 Lille cedex, SIRET n° 200 093 201 00081

Contact : marches.territoire@lillemetropole.fr / 03.20.21.25.82

Maître d'ouvrage :

Direction Nature Agriculture et Environnement
Monsieur Sébastien Laurent
2 boulevard des Cités Unies – CS 70043
59040 LILLE Cedex

Maître d'œuvre :

Monsieur Marc DEJTER
Métropole européenne de Lille – Direction Assistance à Maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre – 2
boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59 040 Lille cedex

Coordonnateur SPS :

Julien DEDRYVER:
SQE Service
Avenue Jean Jaurès 59790 RONCHIN

Le chantier est en catégorie 3.

1. 2. LA CONSULTATION

1.2 .a. Description globale de la consultation

Le marché a pour objet porte sur le curage de la Marque urbaine entre le Port du Dragon et l'A22.

Les prestations du présent marché concernent notamment :

- La préparation du chantier,
- L'installation du chantier, y compris l'amenée et le repli du matériel nécessaire à l'opération,
- Le curage mécanique des sédiments et le chargement sur barge,
- Le transport des sédiments vers des filières autorisées de traitement, valorisation ou élimination,
- L'organisation et le suivi de l'ensemble du chantier, y compris les démarches destinées à réduire l'impact environnemental du projet tel que précisées ci-après dans le CCTP, en particulier :

* La réalisation de campagnes de bathymétrie,

- * Le suivi continu de la qualité de d'eau,
- * Les éventuels arrêts/reprises liés à l'organisation des travaux et à la protection de l'environnement,
- La remise en état du site et le repli des installations,
- La transmission d'un Dossier des Ouvrages Exécutés à la réception des travaux.

Les travaux à réaliser sont détaillés dans le cahier des clauses techniques particulières.

1.2 .b. Allotissement

Les prestations **ne sont pas décomposées en lots**.

PARTIE 2 : COMMENT PARTICIPER ?



Vous n'avez pas l'habitude des marchés publics ? Trouvez les réponses à vos questions dans le [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#).

2. 1. PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER DE CONSULTATION

2.1 .a. Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant

Vous pouvez **télécharger le dossier de consultation** en vous rendant sur le lien suivant sur le profil acheteur de la MEL :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=585382&orgAcronyme=5C371>.



Pourquoi s'identifier ? Indiquer une adresse de courriel vous permet d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportés au marché avant la date limite fixée pour la remise des offres.

2.1 .b. Vérifier le contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation **comprend les documents suivants** :

Les guides

- 1) Le tuto : déposer une offre, dont la consultation est vivement recommandée ¹ ;

Les formulaires

- 1) DC1 et sa notice explicative ;

¹ Ce guide d'utilisation est inséré, à titre d'information, dans le dossier de consultation, pour permettre aux entreprises d'effectuer les démarches sur le profil d'acheteur

- 2) DC2 et sa notice explicative ;
- 3) DC4 (annexe de sous-traitance) et sa notice explicative ;

Les pièces administratives

- 1) Le présent règlement de la consultation son annexe relative à l'information sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- 2) L'acte d'engagement (AE);
- 3) Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe relative aux dispositions générales ;
- 4) La Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables ;

Les pièces financières

- 1) Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- 2) Le détail estimatif (DE) ;

Les pièces techniques

- 1) Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP);
- 2) Le dossier des annexes technique comprenant les éléments suivants :
 - ANNEXE 1 – PLAN DE SITUATION AU 1/25 000 ;
 - ANNEXE 2 – PLAN DE LOCALISATION DE L'EMPRISE DE CURAGE ;
 - ANNEXE 3 – REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE ;
 - ANNEXE 4 – PLAN D'ENSEMBLE DES BATHYMETRIES ;
 - ANNEXE 5 – BATHYMETRIE 2019 ;
 - ANNEXE 6 – BATHYMETRIE 2023 ;
 - ANNEXE 7 – BATHYMETRIE 2026 ;
 - ANNEXE 8 – REPOSES AUX DT ;
 - ANNEXE 9 – DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (hors annexes disponibles par ailleurs dans le présent CCTP) ;
 - ANNEXE 10 – RESULTATS DES CAMPAGNES DE CARACTERISATION DES SEDIMENTS 2024 ET 2025 ;
 - ANNEXE 11 – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE 2023, AVEC COMPLEMENT 2026.



Vérifiez bien que vous disposez de l'ensemble des éléments du dossier de consultation : ils vous sont nécessaires pour préparer correctement votre réponse.

La MEL se réserve la possibilité d'envoyer des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation soit à son initiative soit à la suite de questions posées par une entreprise (voir article 2.1 .c) au plus tard à la date limite qui figure en première page de ce document.

2.1 .c. Poser des questions

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des renseignements complémentaires, il vous suffit de **poser votre question en vous connectant à la consultation** à l'adresse indiquée à l'article 2.1 .a et poser votre question en ligne.

La date limite pour poser votre question figure en première page de ce document.

Les réponses sont transmises par la MEL exclusivement sur le profil acheteur.

2.1 .d. Effectuer une visite

Dans le cadre de la préparation de votre réponse, vous **pouvez** procéder à une visite sur site. Cette visite est **non obligatoire**.

La personne à contacter pour l'organisation de la visite est la suivante :

Madame Léa BOREL
Chef de projet
lborel@lillemetropole.fr
0686011781

Une visite est organisée le 09 juillet 2026 à 10h00 selon les conditions suivantes :

- Le rendez-vous est fixé à Parking de la ferme Dehaut, impasse du Triest, 59290 Wasquehal;
- Le nombre de représentants par candidat est fixé à 3 personnes maximum par visite ;
- Les noms des représentants de chaque candidat sont communiqués à la MEL par mail à l'adresse lborel@lillemetropole.fr au plus tard la veille de la visite ;
- Les candidats sont admis à effectuer toutes sortes d'observations directes et toutes prises de notes, cotes ou photos ;
- Les candidats ne sont pas admis à formuler des questions orales ou des demandes de précisions relatives au contenu technique ou administratif de la consultation. Les éventuelles questions devront être formulées par écrit suivant les modalités définies à l'article 2.1 .c du présent règlement de la consultation ;
- La visite est effectuée sous la conduite d'un représentant de la MEL ;
- Le candidat doit disposer de ses propres équipements de sécurité (chaussures de sécurité, casque, bouchons d'oreilles), et fournir une habilitation pour l'accès aux locaux électriques pour chaque personne désirant accéder à ces locaux. La visite du site sera refusée aux personnes ne disposant pas d'équipement de sécurité.

2. 2. PRÉPARER SA RÉPONSE

2.2 .a. Répondre seul ou à plusieurs

Pour répondre à la consultation lancée par la MEL, vous pouvez vous présenter **seul** ou vous **associer à d'autres opérateurs**. Dans la seconde hypothèse, vous pouvez par exemple vous grouper avec des

entreprises pour former un **groupement momentané d'entreprises** ou faire appel à des **sous-traitants**².

Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a **pas de contrainte particulière**. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

Candidater en groupement d'entreprises

Aucune forme de groupement n'est imposée : le groupement peut être solidaire ou conjoint. Si le groupement est conjoint, le mandataire doit être solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard de la MEL.

Candidater avec un sous-traitant

Les candidats peuvent **faire appel à la sous-traitance**, qu'ils soient candidats uniques ou réunis au sein d'un groupement d'entreprises.

Si le candidat souhaite que les capacités du ou des sous-traitants soient prises en compte lors de l'évaluation de sa candidature, il présente un dossier pour chaque sous-traitant comprenant les capacités du sous-traitant et la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché (ex : engagement du sous-traitant attestant qu'il va mettre ses capacités à disposition du candidat pour l'exécution du marché). À défaut, les capacités de ces sous-traitants ne sont pas prises en compte.

2.2 .b. Répondre avec des variantes

La variante est une modification des spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation.

Les variantes sont interdites. L'offre doit donc être strictement conforme aux pièces du marché.

En cas de présentation d'une offre avec variante, seule l'offre de base clairement identifiée à l'ouverture des offres sera prise en compte et la variante ne sera ni analysée ni classée. Les candidats ne peuvent pas se prévaloir d'une quelconque manière des éventuelles variantes proposées en contradiction avec le présent article.

2.2 .c. Adapter sa réponse aux critères de l'acheteur

Les offres des candidats présentant des capacités suffisantes seront évaluées au regard des **critères de jugement des offres** suivants et feront l'objet d'un **classement respectant la pondération des critères** indiquée ci-dessous :

1. **Valeur technique** (pondération : 40 points) appréciée au regard du contenu du mémoire technique (voir article 2.2.e « Assembler son offre ») et des sous-critères suivants :
 - a. **Sous-critère 1** (pondération : 5 points) Moyens humains et matériels pour l'exécution des travaux de curage avec transport des sédiments, y compris l'exploitation des données bathymétriques, la réalisation de campagnes bathymétriques et le suivi continu de la qualité de l'eau.

² Si le marché est un marché de fournitures, vous ne pouvez pas en sous-traiter une partie, sauf si le marché comporte des prestations de services ou des travaux de pose ou d'installation

- b. **Sous-critère 2** (pondération : 3 points) Organisation du chantier : plan d'installation de chantier avec accès envisagés, hygiène et sécurité, signalisation fluviale et terrestre, gestion des déchets.
 - c. **Sous-critère 3 (pondération : 12 points)** Pertinence de la méthodologie de curage et transports des sédiments.
 - d. **Sous-critère 4 (pondération : 5 points)** Méthodologie de gestion des sédiments curés.
 - e. **Sous-critère 5 (pondération : 10 points)** Mesures envisagées pour la réduction ou la suppression des impacts environnementaux lors de l'exécution des travaux.
 - f. **Sous-critère 6** (pondération : 5 points) Pertinence du planning d'exécution proposé avec présentation des 2 étapes.
2. **Prix des prestations** (pondération : 60 points) analysé sur la base du montant total figurant dans l'acte d'engagement.

2.2 .d. Constituer le dossier de réponse



Tous les documents transmis à la MEL doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le candidat déposera un pli qui comporte à la fois des éléments de candidature et des éléments d'offre. Il veillera à bien séparer les documents (fichiers distincts).

Assembler votre candidature

Le tableau suivant précise les pièces à fournir :

Tableau des pièces à fournir au titre de la candidature	
Pièces à fournir	Format souhaité
Lettre de candidature ³ ou DC1 complété	PDF
Déclaration sur l'honneur ⁴ (si le DC1 n'est pas fourni) - pour chaque membre du groupement en cas de groupement	PDF
L'annexe du RC relative à l'information sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, selon les modalités qui y sont prévues	DOCX
Renseignements et/ou documents permettant d'apprécier la capacité économique et financière :	

³ La lettre de candidature permet d'identifier le candidat (en cas de groupement, le mandataire, chaque membre du groupement, la nature du groupement) et, le cas échéant, les lots sur lesquels il candidate

⁴ Visée à [l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique](#) ou règle d'effet équivalent pour les candidats établis à l'étranger

Chiffre d'affaires ⁵ sur les 3 dernières années	PDF pour tous les documents
Renseignements et /ou documents permettant d'apprécier les capacités techniques et professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années⁶ (références de curage fluvial avec volumes de sédiments à curer supérieur à 5 000 m³, sur cours d'eau ou canaux de gabarit similaires à la Marque urbaine). 	PDF pour tous les documents

Le candidat **peut également joindre** les documents suivants :

Attestation de régularité fiscale (résultats et TVA) postérieure au mois de juin 2026 ou attestation équivalente pour les candidats non établis en France	PDF
Attestation de régularité sociale (URSSAF datant de moins de 6 mois, ou équivalent) et autres certificats sociaux selon la situation de l'entreprise (congs payés et chômage intempéries, assurance vieillesse, assurances invalidité décès...), ou attestations équivalentes pour les candidats non établis en France	PDF
Si votre entreprise est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés (notamment celui ayant arrêté le plan de redressement), ou document équivalent pour les candidats non établis en France	PDF
Si votre entreprise n'est pas établie en France, un extrait d'inscription au registre professionnel permettant de justifier l'absence de redressement ou liquidation judiciaire ou toute procédure équivalente	PDF
Liste des travailleurs étrangers soumis à autorisation de travail (ou document équivalent si votre entreprise n'est pas établie en France)	PDF

Les entreprises de création récente peuvent justifier leurs capacités par tout autre moyen.

Le candidat peut utiliser les formulaires DC1 et DC2 joints au présent dossier de consultation ou le DUME.

Si le candidat utilise un DUME, il ne peut pas se limiter à indiquer qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises, il doit fournir tous les justificatifs exigés pour la présentation des candidatures listés

⁵ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché portant sur les 3 derniers exercices disponibles

⁶ Cette liste de travaux est assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

dans le tableau ci-dessus. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir un DUME.

Le candidat peut ne pas remettre des documents qu'il a déjà fournis dans le passé s'ils sont encore valables à condition d'indiquer pour quelle consultation il les avait déjà fournis (objet et, si possible, numéro de la consultation). À défaut, ces documents ne sont pas pris en compte.

Assembler votre offre

Le tableau suivant précise les pièces à fournir :

Tableau des pièces à fournir au titre de l'offre	
Pièces à fournir	Format souhaité
L'acte d'engagement complété	DOCX PDF si signé
L'annexe au règlement de la consultation relative à l'ordre de préférence d'attribution des lots	DOCX
Le bordereau des prix unitaires complété ⁷	XLSX
Le détail estimatif complété ⁸	XLSX
<p>Le mémoire technique comprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains et matériels pour l'exécution des travaux de curage avec transport des sédiments, y compris l'exploitation des données bathymétriques, la réalisation de campagnes bathymétriques et le suivi continu de la qualité de l'eau ; • Organisation du chantier : plan d'installation de chantier avec accès envisagés, hygiène et sécurité, signalisation fluviale et terrestre, gestion des déchets • Méthodologie de curage et transport des sédiments : calage de la bathymétrie et suivi des volumes, méthodologie opérationnelle, description du phasage envisagé, éventuel curage par passes, cadences journalières, mesures visant à limiter la siccité des sédiments avant prise en charge, prise en compte du gabarit du canal, prise en compte des réseaux ; • Gestion des déchets : filières envisagées pour la prise en charge des sédiments, traçabilité, transport, gestion des éventuels macrodéchets ; 	DOCX/PDF

⁷ Si le bordereau des prix unitaires est remis au format PDF en plus du format XLSX, seul le format XLSX est pris en compte pour l'analyse des offres

⁸ Si le détail estimatif est remis au format PDF en plus du format XLSX, seul le format XLSX est pris en compte pour l'analyse des offres

<ul style="list-style-type: none"> • Mesures envisagées pour la réduction ou la suppression des impacts environnementaux lors de l'exécution des travaux : suivi continu de la qualité des eaux et mesures en cas de dépassements des paramètres, évitement des berges et herbiers, mesures de prévention vis-à-vis des pollutions accidentelles, mesures de limitation des nuisances ; • Planning détaillé d'exécution des différentes étapes; <p>Les éléments de réponse seront détaillés, concrets et adaptés au contexte aux spécificités du chantier et de sa réalisation. La trame du mémoire devra de préférence suivre l'ordre des critères définis ci-dessus.</p>	
<p>Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant ; • le formulaire DC4 complété. 	<p>PDF pour tous les documents</p>

2. 3. DÉPOSER SA PROPOSITION

2.3 .a. Dépôt des plis sur le profil acheteur

Les plis (comprenant tous les documents mentionnés à l'article 2.2 .d ci-dessus, sont à déposer sur le profil d'acheteur, **au plus tard à la date et l'heure limites indiquées en première page** du présent document. L'adresse de dépôt est la suivante :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=585382&orgAcronyme=5C371>.



Attention : Le dépôt d'offres sur le profil acheteur est garanti jusqu'à 5 Go. Si votre offre est supérieure à cette taille, pensez à anticiper le dépôt (voir tuto « déposer une offre » inséré dans le dossier de consultation).

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, **seule est ouverte la dernière offre reçue** dans le délai fixé pour la remise des offres.



Vous ignorez comment déposer une offre sur notre profil d'acheteur ? Reportez-vous au guide du profil d'acheteur : il est [téléchargeable sur le site](#)

2.3 .b. Remise d'une copie de sauvegarde

Vous avez la possibilité d'envoyer également une **copie de sauvegarde**⁹ sur support physique électronique (type clé USB) ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat.

⁹ La copie de sauvegarde est définie par un [arrêté du 22 mars 2019](#). Pour plus d'informations sur ce dispositif, reportez-vous au [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#).

La copie de sauvegarde est déposée à l'adresse suivante par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception et de garantir la confidentialité (ex : lettre recommandée avec AR) :

Métropole Européenne de Lille
Direction Commande publique – Service Marchés publics – CSP Territoire
À l'attention de Gaëlle BOULOGNE
2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59 040 Lille cedex

Elle peut aussi être déposée contre récépissé du lundi au vendredi les jours ouvrés de 8h à 18h à la même adresse.

PARTIE 3 : APRÈS LE DÉPÔT DE VOTRE OFFRE

3. 1. ANALYSE DES CANDIDATURES

Si, après l'ouverture des plis, la MEL constate qu'il manque des pièces ou informations pour examiner les candidatures, elle peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans le délai qu'elle fixe.

Après analyse des candidatures, les candidats qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admis. Leur offre n'est donc pas analysée.

3. 2. ANALYSE DES OFFRES

3.2 .a. Traitement des discordances dans les offres de prix

Discordance dans l'offre de prix unitaire : au cours de l'analyse des offres, en cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre. En cas d'erreur de calcul dans le détail estimatif, l'erreur sera rectifiée. Le candidat sera invité à rectifier le montant de son offre dans le détail estimatif et l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera considérée comme irrégulière.

3.2 .b. Demande de précision sur la teneur des offres

La MEL pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

3.2 .c. Régularisation des offres

La MEL pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Toutefois, cette régularisation ne pourra pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

3.2 .d. Offres anormalement basses

Toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, la MEL maintiendra l'offre dans l'analyse des offres ou l'éliminera par décision motivée.

3.2 .e. Négociation

Après une première analyse des offres fondée sur les critères de jugement des offres, la MEL **se réserve la possibilité d'engager une négociation** par écrit ou par entretiens oraux, avec les 2 meilleurs candidats. Cette négociation ne peut pas aboutir à modifier substantiellement les caractéristiques principales du marché.

Toutefois, les candidats sont avertis que **la phase de négociation n'est qu'éventuelle** et que la MEL attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

Les candidats retenus seront avisés par écrit (courrier reçu via le profil acheteur) de l'ouverture d'une phase de négociation. Le courrier d'invitation à négocier précisera les conditions de la négociation.

Si la MEL décide d'organiser des entretiens oraux, les candidats invités en seront informés au plus tard 5 jours francs avant la date fixée pour leur déroulement, l'invitation mentionnant ses modalités de déroulement. À la suite de ces entretiens, les candidats devront remettre, dans un délai de 8 jour franc, leur offre modifiée.

À la suite des entretiens oraux et/ou de la négociation écrite, les candidats seront invités à remettre une offre finale sur la base :

- Soit du dossier de consultation initial en cas d'absence de modification,
- Soit du dossier de demande d'offre finale (DDOF) intégrant les adaptations du dossier de consultation initial issues de la négociation.

La MEL procédera à une analyse des offres finales, par application des mêmes critères de jugement des offres que lors de la 1^{ère} analyse, pour établir le classement définitif des offres.

3. 3. ATTRIBUTION

3.3 .a. Documents demandés : vérification de l'absence d'un motif d'exclusion des marchés

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra remettre à la MEL, dans le délai qu'elle fixe, les documents **en cours de validité** exigés par la réglementation, qu'elle ne détient pas. Ces documents sont ceux listés à l'article 2.2 .d ci-dessus qui ont pu être remis de manière facultative lors du dépôt des offres (documents listés dans « Assembler votre candidature).

Les documents rédigés en langue étrangère devront être accompagnées d'une traduction en français.

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti ou s'il relève d'un motif d'exclusion des marchés¹⁰, il sera éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement sera alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

3.3 .b. Signature du marché

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres.

Seul le candidat retenu sera tenu de signer l'acte d'engagement selon les modalités suivantes :

- Si le candidat signe l'acte d'engagement avec son certificat de signature électronique, il le renvoie sur le profil d'acheteur ;
- Si le candidat signe l'acte d'engagement rematérialisé au format papier, il le renvoie par voie postale.

Dans les deux cas, il joint le document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, pouvoir interne à la société ou tout autre document), et en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement.

¹⁰ Dont la liste figure aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique